

Compte rendu de séance extraordinaire Séance du 14 mars 2023 à 20h30

L'an 2023 et le 14 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie : Salle du Conseil sous la présidence de FAUVEL Marc, Maire.

Présents : M. FAUVEL Marc, Maire, Mme BASLÉ Marie-Pierre, Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline, Mme LERAY Stéphanie, M. LETORT Anthony, Mme CRESPEL Annick, Mme TRAVERS Patricia

Absents excusés : M. LEBRETON David (procuration à M. Anthony LETORT), M. JEULAND Philippe, M. DAVENEL Dominique, M. BOURGES Benoît, M. MESTRARD Emmanuel.

Absents : Mme DESCHAMP-POZZAN Sandrine, M. LE FAOU Frédéric, Mme BÉDIER Mélanie.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 8

Date de la convocation : 09/03/2023

A été nommé(e) secrétaire : M. LETORT Anthony.

=> **Délibération** : Choix de l'entreprise pour les fouilles archéologiques pour le futur lotissement de La Touche suite à l'appel d'offre

⇒ **2023-03-28 : Choix de l'entreprise pour les fouilles archéologiques pour le futur lotissement de La Touche suite à l'appel d'offres**

Mr Le Maire rappelle que dans le cadre du projet du futur lotissement de La Touche, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a procédé à des fouilles archéologiques avant le démarrage du projet. Suite à leur rapport remis courant décembre la DRAC nous a informé que des éléments datant de la période du moyen âge avaient été retrouvés et par conséquent qu'il fallait des fouilles supplémentaires avant le démarrage du lotissement. La DRAC nous précise que les frais de ces fouilles seront à charge à 50% pour la Commune et 50% à charge de la DRAC.

Dans ce cadre, la Municipalité à lancer un appel d'offres. Deux offres nous sont parvenues.

Résultat de l'appel d'offres après négociation :

Entreprise ÉVEHA (Limoges – 87))	Entreprise INRAP (Cesson Sévigné - 35)
288 963.00 € H.T. (346 755.60 € T.T.C.)	260 326.09 € H.T. (312 391.31 € T.T.C.)

Après avoir pris connaissance des propositions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise INRAP et autorise Mr Le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Levée de la séance à 21h15.

**Le Maire,
Marc FAUVEL**



MAIRIE DE ST-JEAN-SUR-VILAINE
Ille-et-Vilaine